



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/31

Date de convocation : 20 mars 2026

Objet : **Commission d'appel d'offre – Election
des membres**

Date d'affichage : 20 mars 2026

Date de réunion : 26 mars 2026

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-six mars à 20h04, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Madame Emilie CORDIER, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludivine OLIVIER, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Madame Lia ONOFRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Dominique BUIRET

Étaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE, Monsieur Michel MERCIER

Madame Monique LAFAY est nommée secrétaire de séance.

VU les articles L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité :

Article 1 :

La commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant, conformément à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales.

Elle comprend, en outre, 5 membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément à l'article L.1411-5 du même code.

Article 2 :

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20260326-2026-31-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Les candidatures ont été présentées sous forme de liste(s) comprenant des candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants.

Article 3 :

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

En conséquence, sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PERRET Nicolas	FERRAND Etienne
RYON Manuel	MICHAUD Laurence
DIOCHON Eric	ROBIN Thibaut
SERVIGNAT Hervé	QUIVET Thibaut
BORDET Marylee	CORDIER Emilie

Article 4 :

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Article 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie,

Le 26/03/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

